

NOTE DE RENTRÉE 2023 – 2024

Ecole maternelle publique « Les écureuils » de Pressigny

1 place de l'église 79390 PRESSIGNY Tel : 05 49 69 82 28

Mail : ce.0790130M@ac-poitiers.fr

Site internet de l'école : <http://sites79.ac-poitiers.fr/gourgé-pressigny>

Les enseignants

Mr Porchet Rémy = enseignant des TPS, PS, MS, GS et directeur de l'école de Pressigny.

Mme Marchet-Bodin Agnès = enseignant des CP, CE1 et directrice de l'école de Gourgé.

Mr Clément Arnaud = enseignant des CE2, CM1, CM2 à Gourgé.

Les horaires de l'école

- **9h00 – 12h00 / 13h30 - 15h45** le lundi, mardi, jeudi et vendredi

- **9h00 – 12h00** le mercredi

- L'accueil dans la cour a lieu à partir de 8h50 et 13h20 (pour une question de responsabilité, merci de bien vouloir respecter ces horaires).

- la pause méridienne pour les élèves est d'1h30.

-l'APC (Activité Pédagogique Complémentaire) est réalisée par les enseignants de 15h45 à 16h15.

-les Activités Périscolaires (APS) auront lieu de 15h45 à 16h15 sous la surveillance de Nathalie Gautrault et de Nadine Saboureau à Pressigny.

Cantine

Service pour la cantine : Mme Gautrault Nathalie et Mme Saboureau Nadine

Les repas sont préparés à la cantine de Gourgé et ramenés tous les midis pour le service à Pressigny.

Tous les lundis, votre enfant devra amener **une serviette de table** portant son nom de manière visible. **Celle-ci vous sera rendue chaque vendredi pour être lavée.** Une déclaration d'allergie est à compléter afin d'en informer le personnel concerné. En cas d'absence de votre enfant, merci de prévenir l'école et de **joindre un certificat médical en cas de passage chez le médecin afin d'être remboursé du/des repas.**

Pour le paiement, chaque famille recevra un avis tous les mois. Le règlement se fera par virement ou par envoi postal au service gestion comptable de Saint Maixent l'Ecole.

Garderie et activités périscolaires

Le personnel de la garderie : Mme Monteiro Ana (directrice) et Mme Forestier Charlène (animatrice).

Ouverture : 7h30 à 9h00 / 16h30 à 18h30 tous les jours (avec une pénalité en cas de retard). Tel : 05 49 69 86 40

Le prix de la garderie est calculé en fonction du quotient familial.

Transport scolaire

Chaque enfant devra être récupéré à la sortie du bus par une personne autorisée à venir le chercher, indiquée sur la fiche de renseignements. Les badges pour le transport seront conservés toute l'année par l'accompagnateur.

Fiche individuelle de renseignements

La fiche individuelle de renseignements est **à compléter et corriger puis à retourner à l'école le plus rapidement possible.**

Merci, dans l'intérêt de votre enfant, d'attacher la plus grande attention à sa rédaction. **Toutes les coordonnées de la fiche individuelle de renseignements seront transmises aux mairies en cas de besoin pour le transport ou la cantine.**

Assurance scolaire

Toutes les familles doivent être en possession d'un contrat d'assurance responsabilité civile qui couvre les dommages causés à autrui par leur enfant ; toutefois, pour toutes les activités à caractère facultatif (sortie, classe de découverte, séance récréative...), une assurance INDIVIDUELLE CORPORELLE est obligatoire. Vous devez donc fournir une attestation certifiant que votre enfant est garanti à la fois en responsabilité civile et en individuelle corporelle. **Elle est à retourner le plus rapidement possible à l'école pour que votre enfant puisse participer aux premières sorties scolaires.**

Site internet de l'école :

<http://sites79.ac-poitiers.fr/gourgé-pressigny>

Vous pouvez regarder régulièrement le site de l'école, afin de partager avec vos enfants les différentes activités réalisées dans l'onglet « Année scolaire 2023/2024 ». Vous pouvez y trouver également des informations de l'association des parents d'élèves (APE), les comptes rendus des conseils d'école, menu de la cantine...

Liaison Famille/Enseignant

C'est le lien entre vous, les parents et nous, les enseignants. **Toutes les informations seront transférées par mail et via le site internet de l'école.** Les

familles ne disposant pas ou peu d'accès internet doivent se faire connaître auprès de l'enseignant afin de mettre en place une alternative à cette liaison.

Absences des élèves

En cas d'absence de votre enfant, merci pour des raisons de sécurité et de responsabilité des uns et des autres, de bien vouloir impérativement **prévenir le matin même, par téléphone ou par mail en fournissant le motif.** Si cela n'est pas fait, nous serons contraints de chercher à vous joindre. **Merci de fournir par la suite, un certificat médical en cas de passage chez le médecin.**

Au-delà de quatre demi-journées non justifiées, nous sommes dans l'obligation d'en informer l'Inspection académique, qui prendra les mesures nécessaires.

Education physique et sportive

Les séances de sport sont obligatoires pour tous les élèves. En cas de nécessité, un certificat de dispense temporaire peut être délivré par votre médecin de famille. **Nous sortirons en promenade tous les lundis, pensez à prévoir une tenue adaptée cette journée-là (baskets...)**

Matériel

Le matériel scolaire (manuels, cahiers, crayons...) est fourni par l'école. **Les livres de la bibliothèque seront échangés chaque mercredi.** Des jeux ou ateliers seront aussi prêtés aux vacances scolaires. Merci de bien vouloir prêter attention aux livres et aux jeux prêtés.

Merci de bien vouloir fournir **2 boîtes de mouchoirs en papier et un gobelet en plastique dur** pour le fonctionnement de la classe.

Pour la sieste, fournir **une couverture (ou duvet) et un drap** marqués au nom de l'enfant.

Récapitulatif des documents à compléter et du matériel à fournir :

Merci de conserver ce document précieusement. Vous pouvez le retrouver sur le site internet de l'école.

L'équipe enseignante et scolaire vous souhaite une excellente rentrée et une très bonne année 2023- 2024

- Fiche individuelle de renseignement
- Assurance scolaire
- Fiche d'urgence
- Photocopie du carnet des vaccins (DT Polio)
(possibilité de la faire à l'école si besoin)
- Autorisation parentale Droit à l'image et son
- Déclaration des allergies
- Dossier médical numérique ESCULAPE
- Chaussons/Affaires de rechange (si besoin)
- 2 boîtes de mouchoirs
- Gobelet en plastique dur
- Une couverture/drap (pour les PS et MS)
- Serviette de cantine (tous les lundis)

Ne pas tenir compte du matériel et documents déjà fournis en amont!

Vacances scolaires

Attention, nous sommes en zone A.

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Vendredi 1 ^{er} septembre 2023		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 4 septembre 2023		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 21 octobre 2023 Reprise des cours : lundi 6 novembre 2023		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 23 décembre 2023 Reprise des cours : lundi 8 janvier 2024		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 17 février 2024 Reprise des cours : lundi 4 mars 2024	Fin des cours : samedi 24 février 2024 Reprise des cours : lundi 11 mars 2024	Fin des cours : samedi 10 février 2024 Reprise des cours : lundi 26 février 2024
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 13 avril 2024 Reprise des cours : lundi 29 avril 2024	Fin des cours : samedi 20 avril 2024 Reprise des cours : lundi 6 mai 2024	Fin des cours : samedi 6 avril 2024 Reprise des cours : lundi 22 avril 2024
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 6 juillet 2024		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.
Les classes vaqueront le vendredi 10 mai 2024 et le samedi 11 mai 2024.



MENJ - Décembre 2022

1 La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

• • LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE • •

3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

10 Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

9 La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

11 Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

• • L'ÉCOLE EST LAÏQUE • •

12 Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.



ministère
éducation
nationales